

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026

Date de reception de l'AR: 26/05/2026

089-218900041-DE\_049\_2026-DE

A G E D I

République Française

Département : YONNE

Arrondissement : Avallon

**AISY SUR ARMANCON - Commune**

Séance du vendredi 22 mai 2026

Délibération N° DE\_049\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 12/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Nicolas DEZE.

Présents : Olivier CADART, Nicolas DEZE, Marie-Emmanuelle FINCO, Chantal BESANÇON, Jacky FINCO, Eliane MURGEY, Anthony LEMERCIER, Geoffrey PLANTAROSE, Patricia DE IRAHOLA

Représentés : Maxime DOR représenté par Marie-Emmanuelle FINCO

Absents et Excusés : Sandrine PHILIPPE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Emmanuelle FINCO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Adhésion à l'Agence Technique Départementale**

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente la création de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 19 décembre 2014.

L'objectif de l'Agence Technique Départementale sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'AGENCE, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

DE\_049\_2026

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026

Date de reception de l'AR: 26/05/2026

089-218900041-DE\_049\_2026-DE

AGEDI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 pour, 0 abstention, 0 contre

- DECIDE d'adhérer à l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE,
- ADOPTE les statuts de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE,
- DESIGNÉ Monsieur Nicolas DÉZÉ pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas DEZE  
Président de séance



Marie-Emmanuelle FINCO  
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Marie-Emmanuelle FINCO.